



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Vienne

Mairie de La Chaussée
4, rue de Saint Jean de Sauves
86330 LA CHAUSSEE
05 49 22 73 67



Séance du 14 avril 2022

Après avoir été convoqué régulièrement, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 14 avril à 18h30.

L'ordre du jour est ainsi fixé :

- Délibération fixant les taux des taxes foncières pour l'année 2022
- Inscription des chemins communaux, ruraux et autres voies communales listés ci-après au plan de randonnée pédestre de la Communauté de Communes du Pays Loudunais à partir de 2022.
- Appels aux dons financiers-urgence Ukraine
- Tarifs de cimetière

Questions diverses

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : M. LEGRAND, Maire, Mme CHAUVET et M. BERT, Adjoint, Mme DORIOL MJ, Messieurs RUTAUULT B, BOULÉ G, POTTIER X, GIROIRE JJ,

OBJET : Délibération fixant les taux des taxes foncières pour l'année 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu la note d'information de la DGCL du 9 février 2022 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2022,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 19 avril 2021, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 32.59%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 35.59%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas *augmenter les taux en 2022*.

En conséquence, le Conseil Municipal vote les taux de fiscalité directe locale ci-dessous pour 2022 et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux :

- Taxe foncière propriétés bâties : 32.59% soit un produit attendu de 40 053.
(bases d'imposition prévisionnelles 2022 : 122 900)
- Taxe foncière propriétés non bâties : 35.59% soit un produit attendu de 12 884.
- (bases d'imposition prévisionnelles 2022 : 36 200)

Objet : Inscription des chemins communaux, ruraux et autres voies communales listés ci-après au plan de randonnée pédestre de la Communauté de Communes du Pays Loudunais à partir de 2022.

Cette délibération officialise la création des sentiers pédestres de la commune de La Chaussée et garantit l'utilisation des voies suivantes (*voies communales, chemin ruraux – voir ci-après*) pour la pratique de la randonnée pédestre.

Le conseil municipal s'engage à garantir la sécurité et la pérennité des tracés et itinéraires sélectionnés et à agir pour leur entretien régulier.

Dans le cas de l'aliénation future d'une portion du tracé, un itinéraire de substitution fiable doit être proposé et validé par la CCPL (technicien coordinateur du projet et élu).

En cas d'utilisation de parties privées (association foncière, particuliers, associations diverses...), il est demandé qu'un document contractuel soit établi entre la commune et les parties concernées avant le balisage des circuits et la promotion au travers des dépliants édités par la CCPL.

Itinéraires des sentiers pédestres de la commune – avec plan joint :

Boucle A : randonnée des Sylves – 4.66 kms

Boucle B : randonnée Via Calciata – 7.01 kms

Boucle C : randonnée de l'Acadie-8.29 kms

Voies communales :

VC 101	Rue des Iris	Part de la RD 20 et aboutit à la VC 202
VC 202	Du cimetière à Renoué	Part de la RD 20 et aboutit au carrefour de la RD 20/RD 67
VC 203	De la Chaussée à la Piche	Part de la RD 20 et aboutit à la RD 44
VC 206	rue de la Piche et rue Martin Le Godelier	Part de la VC 203, traverse la RD 44A et aboutit à la dernière habitation – Le Parc

Chemins ruraux :

CR n° 9 dit de Sarsallé : RD n° 20 à la VC n°1

CR n° 27 de La Chaussée à la Place : VC n° 1 à la RN n°147

CR n° 26 de Renoué à Guesnes : les Glandis à la RN n°147

CR n° 22 de La Chaussée à la Guérinière : VC n° 1 au CR n°21

CR n° 20 de La Paire à Aulnay : CR n° 1 à la RN n°147

CR n° 32 des Trous au carrefour du Pré d'Arboi : CR n° 3 au CR n°16

CR n° 33 de La Chaussée à la Place : VC n° 1 à la RN n°147

CR n° 34 de La Piche à Aulnay : RD n° 44 au CR n°32

Chemins en instance de création :

Chemin de la Grosse Borne

Chemin des épinettes

Chemin de l'Association foncière : chemin du Clos magé

OBJET : Appels aux dons financiers-urgence Ukraine

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention formulée par la Protection Civile de la Vienne.

Cette association, en partenariat avec l'Association des Maires de France, a besoin de dons pour l'achat de matériel spécifique lié aux théâtres de guerre et pour accélérer la modernisation de sa base de collecte de dons, en travaux actuellement, afin d'améliorer la logistique.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal propose le versement d'une somme de :

Deux cent Euros (200.00 €).

Objet : Tarifs de cimetière

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal les nouveaux tarifs applicables au 18 avril 2022 concernant les cavurnes.

Tarif cavurnes

100.00€ pour 5 ans

200.00€ pour 10 ans

300.00€ pour 30 ans

500€ perpétuelle

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité et charge Mr le Maire du dossier.

Questions diverses

-Mr le Maire présente un cube : il propose sur toutes les faces du cube les bons gestes avec des images accompagné d'une application compatible.

Ce cube est réservé aux 7 – 13 ans (CM1-6°-5°)

-cérémonie du 8 mai : cela fait deux ans que la cérémonie ne s'est pas tenue. Un buffet sera installé sous les arbres si le temps le permet. La gerbe sera commandée auprès du E Leclerc, ainsi que les petits fours auprès du Super U.

-Loi 3DS comme différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification (auparavant, "4D" pour décomplexification), ce projet de loi a pour ambition de répondre aux attentes concrètes des élus locaux.

Concrètement, des délais de procédures sont raccourcis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.